



Règles de régie interne

Service de garde

De l'école de la Grande-Hermine



Veillez, SVP, prendre connaissance des informations suivantes.

Heures d'ouverture : 7 h à 18 h

Approuvé au C.É. le 31 mars 2021

Coordonnées

Technicienne :

Maude Auclair 418-686-4040 poste 3775

Éducatrice, classe principale :

Nathalie Mackay 418-686-4040 poste 3774

Adresse électronique :

sgarde.grande-hermine@cscapitale.qc.ca

Pour tout changement, vous devez communiquer avec nous par courrier électronique. Vous devez mentionner le nom complet de l'enfant.

CONTRAT D'INSCRIPTION

Au début du mois de février de chaque année, il y a une période de sept (7) jours destinée à l'inscription des enfants pour l'année suivante ***pour l'école et le service de garde*** qui se fait par Mozaïk-Portail. Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) en suivant les instructions indiquées sur le site du Centre de services scolaire de la Capitale. Toutes les informations concernant les enfants (bulletins, relevés fiscaux, inscription) se retrouvent sur le Mozaïk-Portail pour toute la durée de leur scolarisation.

Seuls les enfants fréquentant l'école de la Grande-Hermine et inscrits au service de garde par contrat peuvent fréquenter ce dernier.

Les parents sont responsables d'aviser le service de garde, **par courriel**, de tout changement de fréquentation ou du départ définitif de l'enfant dix (10) jours ouvrables avant la modification.

N.B. : Toutes les absences concernant le service de garde doivent nous être signalées par écrit sur une note dans la boîte à lunch ou par courriel.

Frais de garde

Clientèle régulière subventionnée : 8,50 \$

Avant le 30 septembre, l'enfant qui sera inscrit minimum deux (2) périodes (soit matin, midi ou soir) par jour et ce, 3 jours par semaine, aura droit à la subvention.

Après le 30 septembre les tarifs seront de **12,50\$ par jour** (les enfants inscrits après le 30 septembre ne bénéficient pas de la subvention du MELS).

Clientèle sporadique :

Les tarifs de la fréquentation sporadique s'appliquent à tout élève qui ne fréquente pas le service de garde de façon régulière.

Matin	7 h 00 à 8 h 10	5,27 \$
Midi pour tous	11 h 30 à 12 h 50	6,56 \$
Dépannage maternelle* 4 ans et 5 ans (pas une période pour la subvention)	14 h 17 à 15 h 15	4,10 \$
Soir maternelle 4 ans et 5 ans	14 h 17 à 18 h 00	9,25 \$
Soir Primaire	15 h 15 à 18 h 00	7,91 \$

Les frais de garde sont chargés en tout temps. Même si l'enfant est absent une période ou une journée.

***Dépannage maternelle :** Période au cours de laquelle les élèves du primaire sont encore en classe, pendant que ceux de maternelle ont terminé leur journée de classe. Le « dépannage maternelle » n'est pas considéré comme une période pouvant compter pour avoir droit à la subvention.

Frais pour journée pédagogique

- Le coût est de **12,25 \$** pour tous les utilisateurs peu importe leur statut (régulier ou sporadique). Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter pour des activités spéciales, des sorties, transport ou autre.
- **Pour éviter les frais de garde de 12,25 \$** ou plus s'il y a lieu (transport, sortie ou autre), vous avez **10 jours ouvrables pour annuler** la présence de votre enfant par courriel.
- Les frais pour les journées pédagogiques sont facturés à la pièce, ils ne sont pas compris dans les frais de garde réguliers.
- Une liste des journées pédagogiques sera remise en **début d'année scolaire**. Vous devez inscrire ou non votre enfant à chaque sortie et en garder une copie à la maison pour connaître à l'avance les activités. Ainsi, vous avez tout le temps nécessaire pour procéder à des changements.
- Lors d'une sortie payante, une activité est offerte à l'école pour les élèves qui ne participent pas. Cependant, pour que cette activité alternative ait lieu, 15 élèves minimum doivent y être inscrits.

Accès au service de garde

Pour avoir accès dans l'école et **seulement sur les heures du service de garde** (le matin 7 h à 8 h 05 et le soir de 15 h 15 à 18 h 00) chaque parent doit **obligatoirement** faire une demande écrite pour obtenir une puce. Les feuilles sont disponibles au bureau de la technicienne. Les deux premières puces sont gratuites pour la famille. Il est possible de se procurer une autre puce, notamment pour des grands-parents, au coût de **3,70 \$**. Si une puce est perdue ou endommagée, le parent devra déboursier 3,70 \$ pour en obtenir une nouvelle.

Frais de retard

Pour les parents qui viennent chercher leur enfant passé 18 h (fermeture), des frais seront chargés, par famille, pour le temps excédentaire.

1 ^{er} retard	10 \$ du 15 minutes entamé
2 ^{ième} retard et suivants	15 \$ du 15 minutes entamé

Frais pour une absence

Lors d'une absence de courte durée (10 jours et moins), aucun remboursement des frais de garde n'est effectué.

Paiement

Il est préférable de payer les frais de garde **par internet** (avec accès D).

Nous acceptons aussi les paiements en **argent comptant, ou par chèque** à l'ordre de **l'école de la Grande-Hermine**. Il est important **d'inscrire le nom de votre enfant sur votre chèque**. Si un chèque est NSF nous refuserons les paiements par chèque pour ce parent.

Au début de chaque mois un état de compte sera envoyé par courriel. Les frais de garde doivent être acquittés au début de chaque mois ou **au plus tard le 15 du mois courant**.

Un retard de paiement de plus d'un mois entraînera **une suspension de l'enfant** au service de garde pour un temps indéterminé, à moins qu'une entente de paiement ait été prise.

L'inscription de votre enfant sera automatiquement refusée si vous avez un solde impayé dans un autre service de garde du Centre de service scolaire de la Capitale. Votre enfant pourra fréquenter le service de garde dès que votre solde sera acquitté.

Les reçus pour usage **fiscal** seront émis au nom du parent **payeur**.

Fermeture du service de garde

Le service de garde est fermé lors des **congés fériés** (voir calendrier scolaire) et pour un cas de force majeure.

Le service de garde est fermé pendant la **semaine de relâche, les vacances d'été et le congé des fêtes**.

Le service de garde ouvre ses portes de **7 h 00 à 18 h 00**, du lundi au vendredi.

En cas de tempête ou de force majeure

S'il y a fermeture de l'école **avant le début des classes** le service de garde est **FERMÉ**.

S'il y a fermeture de l'école **dans la journée**, le service de garde **demeurera OUVERT**. Par contre, nous vous invitons à venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais.

MÉDICAMENTS ET MALADIE

Pour que le personnel puisse **administrer un médicament** à un enfant lors de sa présence au service de garde, le parent doit :

- Compléter une **autorisation écrite**
- Fournir une **prescription complète** (obligatoire) avec le nom de l'enfant, la posologie, la date d'expiration...
- Remettre le médicament en mains propres à une éducatrice présente. **Ne jamais laisser les médicaments dans les objets personnels de l'enfant. (Ex : boîte à lunch).**
- Aucun médicament en vente libre ne sera administré à votre enfant.

À défaut de respecter ces conditions, le médicament sera confisqué et ne sera pas donné à l'enfant.

L'enfant sera retourné à la maison si :

- Il y a risque de contagion (éruption cutanée, rougeur, etc.)

- Il fait de la fièvre
- Il a des nausées
- Il y a une blessure nécessitant l'intervention du parent.

Le transport en ambulance de l'école est aux frais des parents.

TRAVAUX SCOLAIRES

Les enfants de la 2^e à la 6^e année peuvent s'inscrire à l'atelier « devoirs et leçons ». Le personnel du service de garde a la tâche de superviser cette période. Tout enfant inscrit à cet atelier doit être autonome et responsable dans son travail. Un enfant qui perturbe le climat de travail sera expulsé de l'atelier.

ENCADREMENT ET CLIMAT DE VIE

Notre service de garde applique les règlements de l'école, tels que présentés dans l'agenda scolaire ou le messenger.

Les procédures disciplinaires sont aussi celles qui sont présentées dans l'agenda ou le messenger des élèves. Il est à noter que des conséquences sont prévues lorsque l'élève commet un manquement aux règlements et que ces conséquences peuvent entraîner une suspension du service. Tout enfant qui dérogera à ces règles devra assumer les conséquences reliées au système disciplinaire de l'école. Il est donc important d'en prendre connaissance.

ALIMENTATION ET DÎNER

Chaque enfant apporte son dîner dans une boîte à lunch bien identifiée, dans laquelle vous aurez pris soin de mettre des blocs glacés (ICE PAK). Nous avons des fours à micro-ondes.

En cas d'oubli ou de perte de boîte à lunch, des repas dépannage seront disponibles au coût de 3,50\$.

Nous interdisons EN TOUT TEMPS les aliments contenant des arachides et autres noix, les contenants de verre, friandises, croustilles, chocolat,

boissons gazeuses, etc. Au service de garde, une collation est disponible pour les enfants à 15 h 15.

AUTRES INFORMATIONS

Tout changement concernant la personne autorisée à venir chercher l'enfant doit nous être signalé par courriel ou par message vocal **AVANT LE DÉPART DE L'ENFANT**. Si le parent oublie de le faire, l'enfant ne pourra quitter avec la personne.

Si votre enfant doit **quitter seul** le service de garde, vous devez **obligatoirement donner une autorisation écrite et signée en indiquant la date et l'heure du départ**. **AUCUNE AUTORISATION NE SERA ACCEPTÉE PAR TÉLÉPHONE**. En cas d'oubli de votre part, vous devrez venir chercher votre enfant.

Pour profiter au maximum de toutes les activités proposées, votre enfant doit avoir, en tout temps, des vêtements et des chaussures confortables et adaptées à l'activité et à la saison. Des souliers d'intérieur sécuritaires sont aussi obligatoires. Il serait important de **bien identifier** tout objet appartenant à votre enfant. Il est de votre devoir de fournir des vêtements de rechange à votre enfant dans un sac à dos, en cas « d'accident ».

Tout objet personnel est défendu au service de garde (jeux, jouets, objets de valeur, appareils électroniques ...). Il est possible que l'équipe du service de garde permette exceptionnellement d'apporter des jouets. Si tel est le cas, nous vous aviserons par écrit.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE!

L'équipe du service de garde de l'école de la Grande-Hermine

Service de garde
1355, 2^e Avenue
Québec (Québec) G1L 0A6
Téléphone : 418 686-4040, poste 3775
Télécopieur : 418 266-1187
<https://cscapitale-ecole-delagrande-hermine.ca/>